

Références réglementaires

- Décret n° 85-88 du 22-1-1985 modifié ; arrêté du 20-7-2015
- Arrêté du 20-7-2015 - J.O. du 22-7-2015
- Circulaire n° 2015-109 du 21-7-2015

Le CAFIPMF est le **certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur** qui est exigé des candidats aux fonctions comportant des activités d'animation, de recherche et de formation dans le cadre de la formation initiale et continue des instituteurs ou des professeurs des écoles.

Cet examen a été rénové à compter de la session 2016. Il vise désormais à inscrire le candidat dans un cursus accompagné lui permettant, en deux ans, une appropriation progressive des enjeux et des compétences liées aux fonctions de formateur, en le préparant en exercice aux attendus de l'examen. Au cours de la première année, le candidat s'inscrit à l'examen et se présente à l'épreuve d'admissibilité. Au cours de la seconde année, il subit les deux épreuves d'admission. Des modules de formation sont prévus pour préparer à la fois l'épreuve d'admissibilité et les épreuves d'admission.

1°) Données statistiques

1°) Admissibilité

Nombre de candidats	Généraliste	Enseignement en maternelle	Arts visuels	Langues vivantes étrangères	Éducation musicale	Éducation physique et sportive	Enseignement et numérique
Inscrits 43	28	9	2	1	1	0	2
Admissibles 31 72,09 %	19	7	2	0	1	0	2
Non admissibles 12 27,91 %	9	2	0	1	0	0	0

2°) Admission

Nombre de candidats	Généraliste	Enseignement en maternelle	Arts visuels	Langues vivantes étrangères	Éducation musicale	Éducation physique et sportive	Enseignement et numérique
Inscrits 29	18	5	0	0	1	1	4
Admis 15 51,72 %	11	1	0	0	1	0	2
Non admis 14 48,28%	7	4	0	0	0	1	2

II°) Analyse du déroulement des épreuves

A. Épreuve d'admissibilité

« L'épreuve d'admissibilité repose sur un entretien avec le jury, lequel s'appuie sur un dossier fourni par le candidat, **un rapport d'activité et les rapports d'inspection** ».

L'épreuve comporte **deux phases** :

- un **exposé**, d'une durée maximale de 15 minutes, permettant au candidat de présenter en illustrant et/ou en argumentant son parcours et sa motivation à devenir formateur ;
- un **entretien**, d'une durée de 30 minutes, permettant de conduire avec les membres du jury un échange complémentaire au rapport et à l'exposé, par le biais de questions d'approfondissement et / ou d'élargissement.

Conseils aux candidats :

- si le candidat utilise l'outil numérique, il veillera à éviter les redondances ;
- les candidats doivent être a minima informés de l'actualité pédagogique et bien connaître les mesures ministérielles concernant le premier degré.

a. Rapport d'activité

« Le rapport d'activité consiste en la présentation par le candidat de son itinéraire professionnel. Pour ce faire, le candidat s'attache à présenter une expérience professionnelle significative, le cas échéant, dans le champ de l'accompagnement et de la formation. »

D'une manière générale, les dossiers remis par les candidats respectaient le format (les rubriques attendues : parcours professionnel, parcours de formation, expérience significative + annexes facultatives) et les contraintes rédactionnelles (page de garde, mise en page, nombre de pages).

Les écueils à éviter :

- Au niveau de la forme :
 - les erreurs d'orthographe ;
 - l'absence de pagination ;
 - les dossiers non reliés se présentant sous forme de mini dossiers agrafés indépendants les uns des autres ;
 - des annexes trop abondantes.
- Au niveau du contenu :
 - une présentation trop linéaire et parfois exhaustive du parcours professionnel n'ouvrant pas clairement sur des perspectives en correspondance avec les missions du formateur ;
 - des annexes sans véritable relation avec le rapport d'activité et présentant peu d'intérêt

pour illustrer le propos ;

Recommandations du jury :

- cibler et hiérarchiser les éléments de parcours (qu'il s'agisse du parcours professionnel ou du parcours de formation) ;
- identifier et développer les points saillants de l'expérience significative présentée ;
- témoigner d'un engagement réfléchi qui augure d'une **projection dans les fonctions de formateur**.
- pour les CAFIPEMF à option, inscrire quelques éléments de contenus significatifs justifiant le choix de l'option.

b. Rapports d'inspection

Ces écrits permettent de voir le cheminement du professeur tout au long de sa carrière **et sa capacité de prendre en compte les conseils donnés dans un souci d'ajustement et d'évolution de sa pratique**. Certains candidats n'ont pas hésité à proposer des rapports de début de carrière qui mettaient en avant la marge de progrès qui leur restait à accomplir. Certains candidats se sont appuyés, lors de l'entretien, sur les difficultés rencontrées en début de carrière pour mettre en avant l'accompagnement qu'ils avaient reçu et leur volonté d'accompagner à leur tour de jeunes collègues.

Recommandations du jury :

- s'il n'est pas précisé le nombre de rapports d'inspection à compiler dans le dossier, le jury apprécie que les candidats fassent le choix de donner un nombre significatif de rapports, voire tous leurs rapports.
- il est appréciable qu'un rapport d'inspection récent puisse faire état d'échanges avec l'IEN relatifs à une évolution de carrière du candidat en direction de la formation.

➤ **L'exposé :**

La durée de l'exposé a, le plus souvent, été respectée (le jury a été peu souvent contraint à interrompre le candidat) et pleinement utilisée.

Critères d'analyse :

- les prestations les moins performantes sont celles qui reprennent à l'identique le rapport d'activités sans apporter une dimension nouvelle par la réflexion, l'argumentation ou l'illustration ;
- les restitutions trop descriptives ou narratives s'avèrent également infructueuses ;
- le recours à un diaporama constitue une plus-value, si et seulement si celui-ci n'est pas redondant avec le propos et s'il le nourrit d'informations complémentaires, judicieusement agencées ;
- si l'exposé peut s'appuyer sur des notes écrites, il convient de s'en détacher, pendant la prestation orale, afin d'éviter une lecture linéaire du document ;
- les prestations les plus percutantes ont été celles qui organisent, structurent, analysent et projettent les compétences du formateur.

Recommandations du jury :

- **dégager les points essentiels** qui justifient la candidature aux fonctions de formateur : ne pas oublier que le CAFIPEMF donne potentiellement accès à des missions de maître formateur (PEMF) ou de conseiller pédagogique en circonscription (CPC) ;
- **établir une mise en perspective des éléments signifiants** autant que significatifs et donc mettre en valeur les actions, engagements, contributions développées dans l'exercice professionnel ou au service de celui-ci ;
- **réaliser un exposé organisé** avec une introduction et une conclusion, **qui saura également intégrer et problématiser** l'évolution de carrière souhaitée ;

- **veiller à soigner** la communication qui est une compétence déterminante pour un formateur (la voix, la clarté de la syntaxe, le sens de la formule) ;
- **mettre du sens et du lien** entre le « vécu professionnel » et les « attendus institutionnels » ;
- **confirmer des connaissances générales**, notamment celles déployées par l'institution (BOEN, ressources Eduscol, ...). Quelques références théoriques sur la formation des enseignants et l'accompagnement des débutants sont bienvenues pour attester de l'aptitude à se projeter dans la fonction de formateur ;
- **connaître l'actualité pédagogique et les dispositifs spécifiques** ;
- **ne pas se présenter** en tant qu'expert d'un domaine exclusif, lié au choix d'une option, en effet le CAFIPEMF s'inscrit dans le cadre de la polyvalence du professeur des écoles.

➤ L'entretien :

Échange de 30 minutes avec le jury

« L'entretien avec le jury a pour objet d'apprécier la motivation du candidat à devenir formateur, son expertise professionnelle, sa réflexion didactique, pédagogique et éducative, sa capacité à communiquer avec d'autres professionnels de l'enseignement et de la formation. Il vise à évaluer la capacité d'analyse du candidat sur ses propres pratiques. Il permet également d'apprécier son investissement dans le projet d'école ainsi que sa connaissance de l'environnement social et culturel de l'école. »

L'entretien doit permettre au jury :

- de vérifier les connaissances mentionnées par le candidat ou sous-jacentes à son propos ;
- d'amener le candidat à prolonger ou à approfondir son exposé ;
- d'élargir le questionnement pour situer l'action du candidat au regard des enjeux du système éducatif ;
- de questionner le candidat sur les différents aspects du métier de formateur au regard du référentiel de compétences.

Le candidat doit :

- appréhender sa position d'enseignant dans l'exercice du métier comme sa posture de futur formateur ;
- posséder une connaissance suffisante des enseignements, dispositifs et organisations mis en place à l'école primaire et de leurs prolongements dans le cadre de la scolarité obligatoire, repérer et mentionner les points de vigilance dans la mise en œuvre des programmes, etc. ;
- étayer et argumenter les réponses et, pour ce faire, mobiliser à bon escient des ressources diverses (savoirs personnels et référents théoriques, culturels), mais également établir des liens avec le vécu professionnel construit ou partagé.

Recommandations du jury :

Le jury apprécie que le candidat :

- ait un regard critique et ne livre pas un discours convenu ;
- étaye ses réponses d'arguments, de démonstrations ou d'illustrations appropriés ;
- passe d'un questionnement méthodique à un positionnement professionnel ;
- mobilise ses connaissances et sa réflexion face aux situations d'élargissement proposées ;
- sache se positionner en tant que futur formateur et se projette dans des missions d'accompagnement et d'actions de formation ;
- sache se situer en tant que représentant de l'institution ;
- identifie et caractérise les gestes professionnels, dégage les observables indispensables pour réguler les besoins d'un enseignant stagiaire et/ou titulaire ;
- connaisse les fondamentaux de l'acte de formation (individuel ou collectif) pour envisager des modalités d'accompagnement (en proximité ou à distance) et de suivi (en continu ou en différé), etc ;
- appuie son argumentation sur la lecture de quelques ouvrages pédagogiques ou didactiques de référence. Le jury n'attend pas, le plus souvent, une réponse canonique mais bien le fruit de la

réflexion du candidat sur ses lectures et en quoi elles l'ont fait avancer **et affiner sa pratique en direction de chaque élève** ;

- possède une connaissance des programmes d'enseignement en vigueur ;
- connaisse les enjeux de l'école inclusive qui vise à offrir à chaque enfant en situation de handicap un accès à l'éducation, similaire à celui de tous les autres enfants de la République, en déployant, de façon complémentaire, toute une palette de solutions pour s'adapter au mieux aux différentes situations ;
- perçoive les apports du « numérique » comme un levier de transformation pédagogique au service des apprentissages des élèves et de leur évaluation.
- Enfin, les candidats doivent être a minima informés de l'actualité pédagogique et bien connaître les mesures ministérielles concernant le premier degré.

B. Épreuves d'admission

a) Première épreuve : Épreuve de pratique professionnelle au choix du candidat

➤ Observation d'une pratique de classe (analyse de pratique)

L'épreuve comprend la conduite d'un entretien de formation après observation d'une séance d'enseignement et un entretien entre le candidat et les deux examinateurs qualifiés.

Il s'agit pour le candidat dans un premier temps d'observer une pratique de classe menée par un professeur stagiaire, puis de conduire « un échange professionnel » dans une approche formative.

Lors de l'entretien, le candidat doit :

- savoir créer un climat d'écoute et de dialogue avec le professeur d'école stagiaire en repérant et en valorisant tous les points positifs de la prestation du stagiaire ;
- mener une critique constructive ;
- aider l'enseignant en formation à progresser, sans complaisance ni démagogie, sans agressivité ni dogmatisme ;
- faire réfléchir le stagiaire sur sa pratique ;
- savoir construire avec le stagiaire des pistes d'amélioration ;
- veiller à un juste équilibre des temps de parole ;
- terminer l'entretien par une conclusion synthétique des points importants, si possible reformulée par le professeur stagiaire.

Entretien du candidat avec le stagiaire :

- les candidats font le plus souvent preuve de bienveillance et d'écoute envers les stagiaires ;
- les entretiens avec les stagiaires peuvent cependant manquer de structuration - et les conseils ne sont pas toujours hiérarchisés, de précision quant aux concepts clés de l'apprentissage ;
- les entretiens sont souvent centrés sur l'organisation de la classe. Les conseils systématiquement prodigués portent sur le travail en binôme ou le travail de groupe et laissent à penser que la modalité de travail a un effet exclusif sur l'apprentissage des élèves. Or, les situations présentées ne se prêtent pas forcément à ces formes de travail ;
- la question de la construction, de la structuration des séances et le vocabulaire spécifique approprié à certains domaines disciplinaires sont passés sous silence ;
- certains entretiens passent à côté des enjeux didactiques incontournables.

Recommandations du jury :

- l'entretien avec le candidat se prépare pendant la séance de classe qui le précède ; des grilles d'observables sont construites avec les candidats lors de la préparation CAFIPEMF. **L'activité et les productions des élèves** sont un levier primordial pour la prise de conscience par le professeur stagiaire de ses propres qualités ou de ses carences ;

- ne pas hésiter à dire que la séance est bonne d'une manière générale lorsqu'elle l'est ;
- **le futur formateur est représentant de l'institution ; il doit oser pointer les dysfonctionnements et ne pas confondre bienveillance et complaisance** mais ses arguments doivent être concrets, justifiés et argumentés ;
- il n'est pas possible en trente minutes de reprendre tous les points à retravailler : **le jury attend donc que le candidat fasse des choix**. S'il mobilise des stratégies de détour, les **éléments les plus importants doivent avoir été traités** à l'issue de l'entretien ;
- certains candidats se cantonnent à des conseils organisationnels, se focalisent sur le comportement des élèves. **Ne pas oublier l'aspect didactique des activités visant des apprentissages disciplinaires ;**
- il est inutile d'être trop ambitieux mais plutôt **simple et précis** dans le questionnement ;
- les références trop anciennes ou coupées des recherches actuelles sont à éviter ;
- le temps de parole accordé au stagiaire doit être équilibré. Le candidat ne doit pas monopoliser la parole. Le stagiaire, s'il doit pouvoir s'exprimer, doit aussi pouvoir être interrompu pour ne pas mobiliser ni le temps, ni l'espace de la totalité de l'entretien ;
- les candidats doivent gérer le temps pour garder une phase consacrée à la synthèse de l'entretien, formulée par le candidat ou par le stagiaire.

Entretien du candidat avec le jury :

- les candidats doivent être en mesure de proposer une justification de leurs choix ;
- ils doivent être capables de restituer au jury les points qu'ils auraient pu évoquer et qu'ils ont choisi de ne pas développer. Ils doivent pouvoir revenir sur les choix effectués et les moduler. Il convient également d'apprécier le sens de la controverse professionnelle ;
- les réponses sont quelquefois approximatives montrant une méconnaissance globale des auteurs cités par les candidats ;
- concernant les options, les candidats doivent montrer des connaissances disciplinaires affirmées et une maîtrise satisfaisante des compétences didactiques dans le domaine choisi.

Recommandations du jury :

- il convient de connaître tous les cycles de l'école primaire (autres que celui observé ou celui dans lequel le candidat enseigne) ;
- si le candidat cite des auteurs ou des chercheurs en didactique, il doit être en mesure de répondre à des questions précises concernant les travaux auxquels il fait lui-même référence ;
- le candidat doit être capable de proposer des pistes pédagogiques permettant d'apporter des réponses concrètes aux problématiques abordées lors des échanges ;
- au-delà des conseils pratiques sur l'organisation matérielle qui ont été proposés, (gestion du tableau, des outils...), le jury **centrera l'entretien sur des questions pédagogiques et didactiques de fond**.

➤ L'animation d'une action de formation

L'épreuve comprend l'animation d'une action de formation suivie d'un entretien avec les examinateurs qualifiés. Elle se déroule en présence d'un groupe de stagiaires de l'ESPE ou de néo-titulaires première année. Une mise en situation doit être prévue. Une alternance des modalités de travail doit être pensée afin de maintenir l'attention du public visé.

Le fait de préparer un sujet de manière approfondie doit permettre au candidat non seulement de présenter une action de formation pertinente, mais peut-être également d'avoir un regard plus distancié. Le sujet traité est choisi par le candidat et proposé en amont de l'action de formation à la validation de l'IEN examinateur qualifié pour cette partie de l'épreuve.

Si des documents servent d'appui à l'action de formation, ils doivent être sélectionnés avec soin et en nombre restreint.

Recommandations du jury :

- les candidats doivent être capable d'identifier les objectifs atteints ou non à l'issue de leur temps de formation et de les mettre en perspective avec les évolutions attendues des gestes professionnels des enseignants ;
- un prolongement ultérieur peut être envisagé, sous différentes modalités ;
- une réflexion sur la mesure des effets de la formation doit être engagée ;
- le candidat doit être en capacité d'identifier les plus-values apportées par l'utilisation du numérique en formation.

b) Deuxième épreuve : soutenance d'un mémoire professionnel

➤ **Le mémoire professionnel**, de 20 à 30 pages hors annexes, est un travail de réflexion personnelle portant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation. Il consiste en une étude de situation centrée sur une question professionnelle articulant savoirs et expériences. Il implique un engagement personnel du candidat pour réfléchir à sa pratique et l'améliorer. Destiné à renseigner le jury sur les capacités du candidat à observer, s'informer, analyser sa pratique pour l'affermir, le mémoire constitue également un élément essentiel de la formation du candidat et de son développement professionnel.

Il vise à évaluer sa capacité à :

- établir une problématique fondée sur un questionnement professionnel en relation avec une situation d'accompagnement ou de formation ;
- articuler des compétences en pédagogie et didactique ;
- mettre en œuvre une démarche d'expérimentation s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse, outillée par la recherche (observation, questionnaire, outils d'analyse, indicateurs pertinents) ;
- formuler des objectifs spécifiques pour traiter un problème, élaborer des hypothèses opérationnelles ;
- proposer une stratégie d'action d'accompagnement ou de formation.

Le mémoire doit « prendre appui sur l'expérience professionnelle du candidat » mais ne s'y réduit pas. Il n'est ni un simple exposé descriptif d'activités menées dans la classe, ni une compilation de références théoriques. **C'est une étape de la réflexion de l'enseignant.** Il s'appuie sur une problématique repérée et des contenus maîtrisés. **Ce travail correspond à un véritable questionnement professionnel.**

Le jury précise que les nouveaux programmes, leur accompagnement pour une mise en œuvre par les enseignants doivent faire l'objet d'une connaissance aboutie.

Les supports numériques utilisés sont adossés à un diaporama. La présentation pourrait être rendue plus vivante grâce à des liens multimédias de format court (photo, vidéo, son).

➤ **La soutenance**

Le candidat présente son mémoire professionnel (15 minutes) puis échange avec le jury (30 minutes).

La soutenance permet au jury d'apprécier la capacité du candidat à :

- **se confronter à un problème**, le constituer en objet d'étude et mettre en œuvre un dispositif expérimental professionnel. Le candidat doit maîtriser le vocabulaire utilisé. Le jury ne s'interdit pas de vérifier les connaissances pédagogiques et didactiques générales du candidat, notamment pour les CAFIPEMF spécialisés ;
- **confronter sa pratique** avec d'autres expertises (conseiller pédagogique, maître formateur notamment...) ; le jury vérifie la capacité d'écoute et de compréhension du candidat, son aptitude au dialogue, la qualité de son argumentation, sa capacité à défendre un point de vue sans pour autant s'enfermer dans un dogmatisme figé. Des qualités d'aisance générale et verbale sont appréciées ;
- **discuter** du fondement des hypothèses retenues. Le candidat doit être capable d'expliquer, de justifier son propos tout en prenant de la distance par rapport à son texte (intérêt, limites et prolongements possibles) ;

- **relater** la mise en œuvre d'un dispositif d'action, analyser ses difficultés, ses réussites et les évolutions professionnelles induites, envisager des prolongements. Il ne faut pas négliger, la conclusion du mémoire qui doit répondre à la question de départ. L'évaluation de la démarche peut paraître sans effet à l'issue du mémoire, il est alors nécessaire de proposer une lecture critique de son travail ; la soutenance permet de redonner dans ce cas du sens au mémoire **et de projeter son travail de recherche vers une évolution de pratiques voire d'axes de formation envisageables.**

Recommandations du jury :

- il convient de respecter le temps des 15 minutes de présentation qui est imparti ;
- le jury attend que le candidat puisse se détacher du document « mémoire ». Il doit pouvoir entrer aisément dans un échange professionnel avec les membres du jury et dépasser pour cela le cadre de l'expérimentation menée au sein de la classe ;
- les candidats ne doivent pas être enfermés dans l'expérimentation. Ils doivent pouvoir projeter leur travail dans une situation de formation élargie ;
- les références théoriques citées dans le corps des mémoires doivent être bien maîtrisées. Celles trop anciennes ou coupées des recherches actuelles doivent être évitées. Certains concepts clés liés aux apprentissages sont connus de façon superficielle ;
- le jury apprécie que le candidat soit capable de transférer les apports théoriques de son mémoire pour aborder des questions pédagogiques concrètes liées au déroulement de la classe, dans le cadre des programmes d'enseignement en vigueur, en se projetant dans un futur rôle de formateur.